



Aide de sous si je demissionne

Par **nonodeco**, le 15/11/2008 à 19:47

bonjourrrnje voudrais demissionne ou je travail depuis 7 mois car une ambiance tres negative et des promesse non tenurnde plus j'ai as ma charges 2 enfants et un mari qui et classe en 2 eme cathégorie handicapedonc n'as pas le droit de travailler(helas)rne voudrais savoir si une aide pourrais mettre attribue ou autre chose car licencier par mon employeur n'est pas possiblernque faire rnmerci d'avance

Par **Marion2**, le 15/11/2008 à 19:57

Bonjour,
Si vous démissionnez, vous n'avez droit à rien, même pas aux indemnités
ASSEDICrn
Cordialement

Par **nonodeco**, le 15/11/2008 à 20:10

meme pas une aide car j'ai 3 personne a ma charge

Par **domi**, le 15/11/2008 à 21:22

Bonsoir , Laure a raison , si vous quittez votre emploi , vous n'aurez pas le droit aux assedics !
tout au plus la CAF vous augmentera un peu l'aide au logement...Domi

Par **nonodeco**, le **16/11/2008** à **17:08**

merci mais je touche pas apl et la caf pour deux et 120 eurornnbref j'ai pas de solutionrrnmerci qu'en meme